

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 06

Étaient présents : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe, POINTEAU Jean-Luc et LAFOND Frédéric, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. CODET Stéphane, REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mme FAURY Marion, M. FLIPPOT Jacky, Mmes GILLET Maryline, GUIHO Marie-France, GUILLAUDEUX Maryse et GUINEL Marie-Jeanne, MM. HAMON Jean-Pierre et MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PICAUD Michaël et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

Excusés : Mme DUBOURG Yolande (pouvoir à M. BUF Jean-Michel), M. DELAUNAY Yoann (pouvoir à M. POINTEAU Jean-Luc), Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie (pouvoir à Mme GUILLAUDEUX Maryse), M. LODÉ Alexandre (pouvoir à M. PICAUD Michaël), Mme MOREAU Valérie (pouvoir à M. RANNOU Yannick) et M. PINEAU Olivier (pouvoir à Mme NIAUDET Danielle).

Secrétaires de séance : Mme GUINEL Marie-Jeanne et M. HAMON Jean-Pierre.

NUMERO	OBJET
2021/09/01	<p><i>Motion de soutien au peuple afghan :</i></p> <p>Après lecture et délibéré, le Conseil municipal adopte la motion suivante :</p> <p>Avec le retour des talibans au pouvoir en Afghanistan, ce pays se retrouve à nouveau en proie à une situation particulièrement critique, dans un contexte sécuritaire fortement dégradé. Ce pays reste encore sous le choc des souvenirs glaçants du précédent règne des talibans durant lequel les libertés étaient bafouées. Face à la réalité d'une négation des droits de l'Homme et de la convention de Genève, les talibans soutenant des organisations terroristes ont commis des actes de guerre inqualifiables.</p> <p>Ce régime radical de terreur fondamentaliste interdit les jeux, la musique, les photographies, la télévision, un régime où les voleurs ont les mains coupées, les meurtriers exécutés en public et les homosexuels assassinés. Les femmes ne peuvent ni sortir ni travailler sans un chaperon masculin, les filles d'aller à l'école. Les femmes accusées de crimes comme l'adultère sont fouettées et lapidées à mort en place publique. L'Afghanistan est de ces pays, où être fille ou femme est en soi un danger.</p> <p>Les nouveaux leaders politiques islamistes à Kaboul annoncent ouvertement que "le prochain système politique afghan ne sera pas une démocratie mais sera basé sur la loi islamique".</p> <p>Dans ce contexte douloureux, et soucieuse de défendre les libertés et la démocratie, la Ville de Blain souhaite affirmer par le vote de cette motion son soutien et sa solidarité au peuple afghan, sa condamnation d'un régime terroriste qui bafoue les droits de l'Homme. Elle demande également que la France puisse accueillir dignement les réfugiés dans le respect de la convention de Genève et la Ville de Blain acceptera de prendre sa part dans cette affaire.</p> <p>✓ Accord du Conseil Municipal : 28 POUR et 1 ABSTENTION.</p>

NUMERO	OBJET
2021/09/02	<p><u>Atlantique Habitations : renouvellement d'une garantie d'emprunts suite à un réaménagement de dette :</u></p> <p>Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par Atlantique Habitations auprès de la Caisse des dépôts et consignations, d'un montant de 261 648,28 euros, à hauteur de 100 %, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.</p> <p>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité (29 votants).</p>
2021/09/03	<p><u>Modification du tableau des effectifs au 1er octobre 2021 :</u></p> <p>Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un poste de Rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet par suppression d'un poste Rédacteur à temps complet ; - la création d'un poste de Technicien principal 2^{ème} classe à temps complet par suppression d'un poste Technicien à temps complet ; - la création de deux postes d'Agent de Maîtrise principal à temps complet par suppression de deux postes d'Agent de Maîtrise à temps complet ; - la création d'un poste d'Adjoint d'Animation principal 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème} par suppression d'un poste d'Adjoint d'Animation à temps non complet 28/35^{ème} ; - la création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet 30/35^{ème} par suppression d'un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet 30/35^{ème} ; - la création d'un poste d'Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe à temps complet par suppression d'un poste d'Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe à temps complet ; - la création de deux postes d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à temps complet par suppression de deux postes d'Adjoint Technique à temps complet ; - la création de deux postes d'Adjoint Technique principal 1^{ère} classe à temps complet par suppression de deux postes d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe à temps complet ; - la création d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à temps complet par suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet ; - la création d'un poste Agent de maîtrise à temps complet par suppression d'un poste Adjoint Technique principal 1^{ère} classe à temps complet ; - la création d'un poste Adjoint Technique à temps non complet 31/35^{ème} par suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 31/35^{ème} en CDI au 1^{er} janvier 2022 ; - la création d'un poste Adjoint Technique à temps non complet 28/35^{ème} par suppression d'un poste d'Adjoint Technique en CDI, à temps non complet 17,30/35^{ème} ; - la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet et d'un poste d'assistant de conservation principal 1^{ère} classe suite à la mutation de deux agents ; - la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet par suppression d'un poste de rédacteur à temps complet au 1^{er} janvier 2022 ; - la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet par suppression d'un poste Agent de maîtrise principal à temps complet ; - la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet par suppression d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet au 01/11/2021 ; - la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet. <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition du Maire et le nouveau tableau des effectifs, et décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.</p> <p>✓ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité (29 votants).</p>

NUMERO	OBJET
2021/09/04	<p><u>Recrutement emplois saisonniers 2021/2022 au Service Enfance :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer au service enfance (accueil de loisirs) cinq postes d'adjoints d'animation à temps complet sur les périodes de vacances scolaires suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du 25/10/2021 au 05/11/2021, - Du 20/12/2021 au 31/12/2021, - Du 07/02/2022 au 18/02/2022, - Du 11/03/2022 au 22/03/2022, - Du 06/07/2022 au 31/08/2022 ; <p>et précise que pour l'exécution de ces contrats, les agents seront rémunérés par vacation journalière d'un montant de 94,16 euros bruts (base de l'indice majoré 332). Le montant de la vacation inclut les temps de préparation.</p> <p>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (29 votants)</p>
2021/09/05	<p><u>Signature d'une Convention de mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour le réaménagement du centre technique municipal, avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 44) :</u></p> <p>Au regard de l'évolution des effectifs, de l'évolution des normes sanitaires et d'accessibilité, l'espace mis à disposition des services techniques n'est plus suffisant. Il convient donc de mener une réflexion sur l'extension de l'usage du bâti en aménageant l'espace vacant. Compte tenu des liens organisationnels et fonctionnels avec le reste du bâtiment et afin d'anticiper sur les évolutions à venir, associées aux besoins d'espaces, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approuve les termes de la convention à intervenir entre la Commune et le CAUE 44, pour une mission d'accompagnement du maître d'ouvrage pour le réaménagement du centre technique municipal, - autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le CAUE et tout avenant portant sur le même objet, - et dit que les crédits nécessaires au paiement de cette prestation, sont inscrits au Budget Principal 2021. <p>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (29 votants)</p>
2021/09/06	<p><u>Conventions de servitudes pour les réseaux de communications électroniques :</u></p> <p>Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer, sur la durée du mandat, les conventions de servitudes proposées par les différents opérateurs du réseau Très Haut Débit de la Loire Atlantique.</p> <p>✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (29 votants)</p>

NUMERO	OBJET
2021/09/07	<p data-bbox="290 219 1398 293"><u>Convention entre la Fondation d'entreprise CLARA et la Commune de Blain pour la prise en charge et la gestion de colonies de chats libres :</u></p> <p data-bbox="290 342 1449 539">Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les termes de la convention à intervenir entre la Commune de Blain et la Fondation d'entreprise CLARA, pour la capture et les opérations d'identification, de vaccination et de stérilisation des chats errants pour le compte de la ville dont le coût du service est fixé à 120 € TTC par chat capturé (mâle ou femelle),et autorise Monsieur le Maire à la signer.</p> <p data-bbox="347 589 1066 622">✓ Accord du Conseil municipal à l'unanimité (29 votants)</p>